

Projet Pédagogique

Séjour adolescents

du 20 au 24 juillet 2020

A SAINT VINCENT LES FORTS



LA GARE

Association A.V.E.C.

105 Quai des Entreprises. Coustellet

84660 Maubec

04.90.76.84.38

www.aveclagare.org

Sommaire

| | |
|--|------|
| Préambule | p.2 |
| Contexte territorial | p.3 |
| Projet éducatif de l'association | p.4 |
| Projet pédagogique de l'accueil jeunes | p.4 |
| L'adolescence | p.5 |
| Objectifs généraux du séjour | p.8 |
| Le séjour | p.9 |
| Vie quotidienne..... | p.11 |
| Le trousseau..... | p.13 |
| Les conditions générales..... | p.14 |

Un séjour reste un temps de vacances où les adolescents peuvent à la fois vivre un moment de vie en collectivité fort qui favorise l'autonomie de chacun et à la fois des temps collectifs. Les jeunes doivent s'y sentir en vacances, et développer des capacités à gérer son temps, à se prendre en charge, à surpasser ses aptitudes physiques, à vivre en groupe (apprentissage de la citoyenneté), et acquérir son autonomie. Ce projet pédagogique vise l'épanouissement du jeune.

Préambule

L'association AVEC, met en œuvre, depuis plus de 20 ans, un projet multi sectoriels (social, culturel), afin de favoriser les dynamiques en milieu rural pour et par les jeunes et de travailler à la transformation et à l'innovation sociale. De par ces fondamentaux elle s'appuie sur la mise en actes des **droits culturels**, du **développement durable** et de **l'économie sociale et solidaire**.

L'association A.V.E.C relève de l'éducation populaire (agrément) en œuvrant pour son renouveau, au regard des transformations sociétales en particulier par le numérique.

Le développement des pratiques numériques bouleverse le régime de production et de partage des savoirs dans la société. Or, de notre capacité à maîtriser les nouvelles technologies, non seulement dans leurs dimensions techniques, mais aussi et surtout dans leurs usages et leurs contenus dépendent en partie l'avenir des sociétés démocratiques.

Il est essentiel de pouvoir anticiper et redéfinir ce que nous entendons par service public et intérêt général. La mutation et l'apparition de nouveaux lieux tels que les tiers lieux, les labs, les coopératives sociales sont les nouveaux écosystèmes territoriaux. Notons que l'entrée médiation (apprendre en faisant) est primordiale à l'émancipation des citoyens.

C'est là où l'éducation populaire prend toute sa place, en favorisant les pédagogies actives ou une large place est faite à l'expérience et à la reconnaissance des savoirs et des savoirs-faire à des fins d'émancipation.

Un territoire rural:

C'est en mettant la jeunesse au cœur du projet que les espaces ruraux retrouveront toutes leurs vitalités. Trop souvent les jeunes en milieu rural ont le sentiment d'être abandonnés. Il est urgent de

de de maintenir et de développer une activité économique, social et culturelle dans les territoires ruraux. De plus il faut mettre en œuvre une information et des service de proximité en matière d'accès aux droits, de santé, de prévention et développé le mobilité et la sociabilisation des jeunes ruraux.

Un lieu: «La Gare»

L'association AVEC, c'est implantée en 1996 dans l'ancienne gare SNCF de Maubec. Véritable équipement de proximité qui doit favoriser l'émergence de projets, la mixité des publics et les échanges interculturels.

Contexte territorial

Projet Éducatif et Culturel de Développement Territorial

Une démarche de concertation et de co-construction

L'élaboration du PECDT est issue d'une large concertation menée depuis 2015 dans le cadre d'un FNDVA (mis en œuvre de projet de coopération).

Une vingtaine de personnes a participé à l'élaboration du PECDT (élus, CAF, DDCSPP, MSA, fédération d'éducation populaire, coordinateur jeunesse, des associations...)

D'un projet éducatif de territoire à un projet éducatif et culturel de développements territorial

La volonté d'ajouter le terme culturel s'appuie sur la notion de **droits culturel**, introduite dans la loi NoTRE (article 103) et s'émancipe de la question artistique pour aborder des sujets comme l'identité, le patrimoine, l'éducation, la formation, le logement, etc.

Passer d'un projet «territorial» à un projet «de développement territorial»

L'idée d'associer la question territoriale à une dynamique de «développement» marque l'ambition de mener le projet sur un territoire évolutif en fonction des réflexions et des projets.

Cette orientation provient notamment du fait que des partenaires du comité de pilotage développent des actions au-delà des 5 communes signataires du Contrat Enfance Jeunesse. Ainsi la notion de territoire est devenue plus diffuse, liée à tour de rôle à des aires de projets ou des aires administratives et dépassent largement celle des communes signataires. L'ambition du nouveau projet est de travailler sur et pour le développement d'un territoire correspondant à celui de vie et de projet. Ce territoire éducatif et culturel est par nature poreux à ses frontières puisque lié aux usages et pratiques des habitants, qui s'affranchissent de ces frontières virtuelles pour mener des activités et bénéficier des services.

Les Finalités du PECDT

- Favoriser les pratiques culturelles, l'accès au patrimoine, aux savoirs et aux oeuvres
- Promouvoir les solidarités, l'inclusion sociale et la citoyenneté
- Soutenir et contribuer à structurer les actions d'information et de coopération

Ce contrat rassemble les communes de Lagnes, Oppède, Cabrières d'Avignon, Maubec et les Beaumettes.

Il est porté par un Projet Éducatif de Territoire en cours d'évaluation et de réécriture pour évoluer vers un Projet Éducatif et Culturel de Développement Territorial 2017/2020. Ce PECDT a permis l'évolution d'une politique contractuelle enfance jeunesse vers une politique éducative publique enfance jeunesse en favorisant le passage d'une logique de dispositif à une logique de partenariat. Il assure une cohérence dans le cadre d'une politique éducative en associant les différents groupes scolaires, les associations du territoire et les structures d'accueil de loisirs.

Le PECDT s'articule autour des objectifs suivants :

- Proposer un accueil adapté des publics de 0 à 30 ans
- Favoriser les échanges et les rencontres
- Organiser l'accueil par des professionnels compétents et formés qui encouragent la découverte culturelle, artistique et sportive
- S'inscrire dans une démarche de développement durable

Le projet éducatif de l'association

Nous cherchons à créer la rencontre, la mixité, l'échange qui est pour nous une richesse dans l'animation locale.

Notre projet éducatif autour des pratiques artistiques, socio-éducatives et sportives afin de favoriser l'épanouissement et l'implication citoyenne des habitants et de dynamiser la vie associative locale et la structuration du territoire.

Sa vocation est de renforcer les liens sociaux, familiaux et les solidarités de voisinage, de coordonner et d'encourager les initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

Concrètement, nos actions prennent vie et sens, au-delà de la simple analyse et du constat local, à travers des projets novateurs et alternatifs pour la population. Cela passe aussi par notre capacité à transmettre à la population des clefs de changement et d'évolution de notre cadre de vie pour le comprendre et l'améliorer, et également d'un accompagnement des jeunes leur permettant de passer de l'auto-gestion à l'autonomie, et de l'autonomie à l'indépendance.

Les objectifs :

Construire une dynamique territoriale en milieu rural :

- Participer à la structuration du territoire notamment par le développement des politiques jeunesse du local au régional
- Favoriser et développer le travail en partenariat (les réseaux)
- Créer des espaces participatifs de concertations, de débats, de rencontres et de pratiques
- Favoriser une proximité avec les populations afin d'être au plus près de leur quotidien
- Promouvoir l'économie sociale et solidaire et la démarche d'éducation populaire

Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes :

- Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire
- Mettre en œuvre un travail spécifique sur l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes, en particulier les 16-25 ans
- Créer une dynamique rapprochant les jeunes et le milieu professionnel
- Favoriser la mobilité des jeunes (projets européens)

Développer des loisirs autrement :

- Favoriser les pratiques citoyennes des jeunes et leur autonomie
- Favoriser l'accès à la culture et en particulier aux musiques actuelles
- Mettre en place des projets d'activités autour des pratiques innovantes
- Favoriser la mobilité des jeunes (du projet local au projet européen)

Le projet pédagogique de l'accueil jeunes

L'association A.V.E.C, forte des compétences spécifiques de son équipe, propose des activités diversifiées permettant un épanouissement et une ouverture pour tous les adolescents fréquentant l'accueil jeunes.

Un parcours vers l'autonomie : s'agissant d'une structure pour adolescents, le choix des activités repose principalement sur l'engagement des jeunes. Cette mobilisation nécessite néanmoins un apprentissage progressif. À ce titre et pour les plus jeunes, il convient d'exprimer ses envies, ses

attentes et de participer à certaines tâches organisationnelles.

Pour les plus âgés, il convient de s'impliquer véritablement dans la mise en œuvre de projets (être acteur et non consommateur).

Fondées sur les attentes et les projets des jeunes, ces activités possèdent nécessairement un caractère varié (pratiques sportives, culturelles, artistiques, ludiques...). De la nature des activités dépend également la taille des groupes et la mise en place de règles de conduite spécifiques.

Objectifs de la structure Accueil Jeunes :

- Accéder à davantage d'autonomie
- Favoriser la mobilité des jeunes
- Travailler la vie en collectivité

L'adolescence

C'est quoi l'adolescence?

Nous considérons l'adolescence comme une période de croissance et développement humain qui se situe entre l'enfance et l'âge adulte, entre les âges de **10 à 25 ans**. Elle représente une période de transition critique dans la vie et se caractérise par un rythme important de croissance et de changements qui ne sont supérieurs que pendant la petite enfance. Les processus biologiques conditionnent de nombreux aspects de cette croissance et de ce développement, l'apparition de la puberté, marquant le passage de l'enfance à l'adolescence.

Une transition biologique - psycho - sociale

Transition biologique

- Un corps en transformation, un corps en sexualité : le corps est au cœur de l'adolescence
- Développement complet des caractères sexuels
- Acquisition de la taille définitive
- Acquisition de la fonction de reproduction et de la fertilité

Transitions cognitives

- Penser, planifier, décider, contrôler, faire preuve d'empathie.

Transition psychique

- Processus de séparation / individuation.

Transition sociale

- Le groupe, l'image etc.

L'adolescence est une période de forte maturation cérébrale

La plasticité cérébrale :

Capacité du cerveau à se modifier et à s'adapter en fonction des expériences vécues par l'organisme :

- Stabilisation sélective de certains circuits des neurones et des synapses, par le renforcement de certains circuits neuronaux par la répétition et l'apprentissage, en vue d'une réutilisation ultérieure,
- Affaiblissement ou élimination des circuits non utilisés.

Autrement dit, le cerveau remodèle ses connexions en fonction de facteurs environnementaux et contextuels, avec des effets positifs (activités musicales, sportives, ludiques, apprentissage etc...) ou négatif (alcool, drogue, caféine, stress etc.)

Période d'éveil sexuel

Le développement corporel, la poussée sexuelle qui y est liée, les répercussions sur l'identité, les émotions suscitées par l'autre apparaissent comme autant de ramiements à la fois personnel et relationnel.

L'accès à la sexualité adulte, le pouvoir de procréer les pulsions libidinales associées, provoquent chez l'adolescent le besoin pressant de prendre ses distances vis-à-vis des adultes

Orientation et identité sexuelles ?
Pas facile de se situer dans une société hypersexualisée
Hypersexiste, face à des normes sociales très stéréotypées et avec un accès facile aux sites pornographiques.

Période de construction et de consolidation identitaire

En psychologie l'identité est définie par :

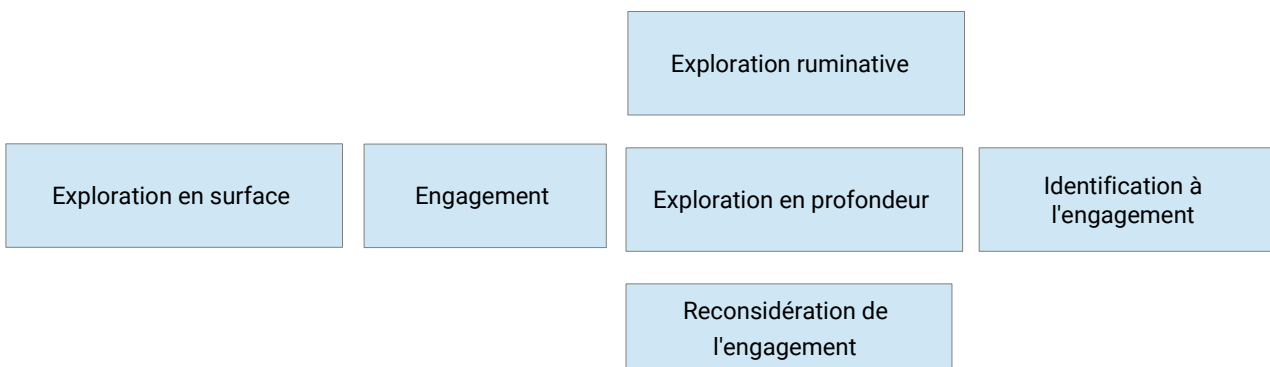
- **L'identité personnelle** qui renvoie à la différenciation, l'originalité, l'unicité de l'individu.
- **L'identité sociale** qui renvoie à la similitude, aux appartenances groupales, aux différents « nous ».
- **Qui suis je ? Que suis je ? Qu'est ce que je vauX ?**
- **Comment devenir soi ?**

L'identité personnelle se forme et s'évalue tout au long de la vie par les processus d'exploration et d'engagement dans les domaines qui comptent pour le développement de soi.

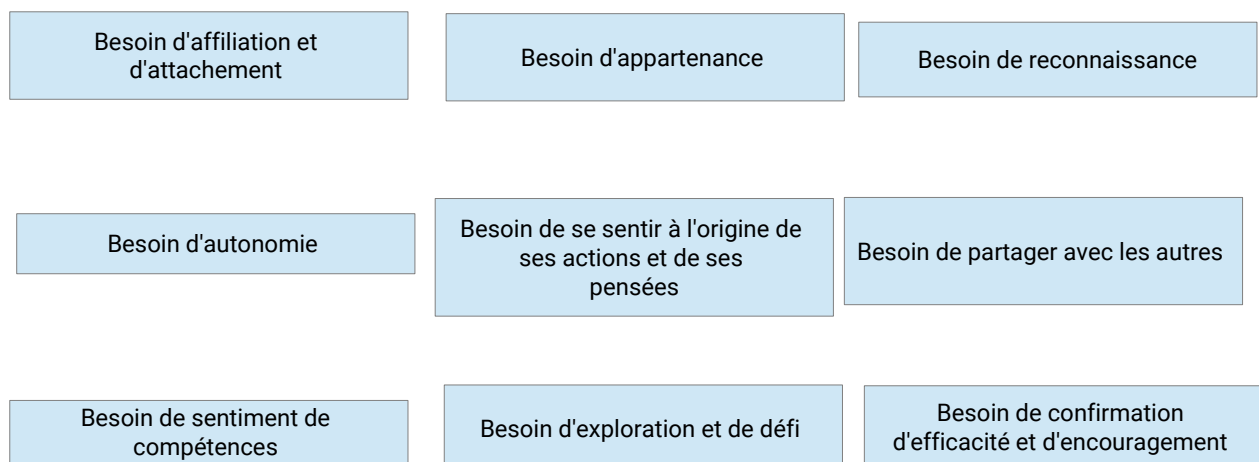
Exploration = processus de recherche des différentes alternatives pour soi

Engagement = adhésions à un ensemble de valeurs, but et croyance

Modèle théorique de la formation identitaire



Les 3 besoins psychologiques fondamentaux



La chronobiologie et le sommeil

| Heures de la journée | Rythmes | État de la vigilance |
|----------------------|---|-------------------------------|
| 7h | Le sécrétion de la mélatonine (hormone du sommeil) cesse | Accroissement de la vigilance |
| 9h | Sécrétion maximale de testostérone | Pic de la vigilance |
| 11h | | |
| 13h | Coordination à son meilleur | Baisse de la vigilance |
| 14h | | |
| 15h | Temps de réaction à son meilleur | Vigilance basse |
| 17h | Force musculaire et efficacité cardiovasculaire maximales | Accroissement de la vigilance |
| 19h | Température corporelle maximale Pression sanguine maximale | |
| 21h | La production de mélatonine commence | Baisse de la vigilance |
| 23h | | |
| 1h | | |
| 2h | Sommeil le plus profond | Vigilance au plus bas |
| 3h | | |
| 5h | Température corporelle minimale | Accroissement de la vigilance |
| 7h | Élévation de la pression sanguine et mélatonine cesse | |

Le sommeil chez les adolescents

Les fonctions du sommeil :

- Récupérer de la fatigue physique et psychique
- Sécréter certaines hormones (en particulier hormone de croissance)
- Résoudre des conflits, mémoriser (pendant le sommeil paradoxal, sommeil de rêve)

Les risques dus au manque de sommeil : trouble de l'attention et de la concentration, fatigue, agressivité. Le sommeil est un besoin vital.

Notons que 70 % des adolescent sont en manque de sommeil en semaine.

Les adolescents ont besoin en moyenne de 8 à 10 heures de sommeil.

Objectifs généraux du séjour :

Assurer la sécurité physique et affective du public accueilli :

- En respectant les quotas et qualités d'encadrement établis par le Ministère de la Cohésion Sociale
- En utilisant des locaux aux normes
- En assurant une évaluation régulière des activités et fonctionnements proposés
- En respectant les gestes barrières et les protocoles COVID 19

Offrir des activités attrayantes et enrichissantes sur les plans éducatif et récréatif :

- En pratiquant des activités variées, ludiques et innovantes
- En favorisant l'initiation à différentes pratiques sportives et culturelles

Permettre aux jeunes d'être acteurs de leurs loisirs :

- En contribuant à l'établissement des règles de vie
- En s'impliquant dans la mise en place des activités

Favoriser l'apprentissage du « vivre ensemble » :

- Transmettre aux jeunes la notion de respect
- Se confronter et accepter les différences
- En impliquant les jeunes dans la vie du séjour
- Associer les parents aux projets réalisés

Développer ses qualités humaines :

- Faire preuve de bienveillance à l'égard des autres membres du groupe
- Coopérer pour une cohésion d'équipe productive (quelque soit les affinités)

Se Responsabiliser :

- Respect du matériel
- Respect de l'environnement
- Être autonome
- S'organiser

Permettre la découverte d'un milieu en pleine aire et d'activité spécifique associée

- Découvrir un milieu montagnard
- Pratiquer des activités sportives
- Prendre soin de notre environnement dans une démarche écologique

Le séjour

Ce séjour de 5 jours, organisé par l'accueil jeunes de la gare, est né d'une envie d'organiser un séjour après le confinement tout en respectant les protocoles et les gestes barrières en pleine nature avec des activités d'eau et de terre. Un séjour reste un temps de vacances où les adolescents peuvent à la fois vivre un moment de vie en collectivité forte qui favorise l'autonomie de chacun et à la fois des temps collectifs. Les jeunes doivent s'y sentir en vacances, et développer des capacités à gérer leur temps, à se prendre en charge, à surpasser ses aptitudes physiques, à vivre en groupe (apprentissage de la citoyenneté), et acquérir son autonomie. Le respect des consignes données et des protocoles sont primordiales pour le bien-être des jeunes et de ce séjour. Ce projet pédagogique vise l'épanouissement du jeune.

17 places sont prévues pour l'association AVEC La Gare : 15 pour les jeunes de la Gare, 2 pour l'équipe d'animation.

L'équipe d'animation :

Directeur du séjour : RICHARD Dylan

Animatrice / Assistante sanitaire : MIRANDA Pauline

Le rôle de l'équipe durant le séjour :

1. Être référent, créer une dynamique et un esprit de groupe
2. Garantir la sécurité morale, physique et affective des jeunes
3. Mettre en place des activités adaptées
4. Être à l'écoute des jeunes et répondre à leurs demandes
5. Respecter les jeunes en tant qu'individu à part entière

La ville :

Situé idéalement entre le ciel et l'eau, Saint Vincent les Forts est depuis toujours une destination touristique de premier choix pour les amoureux de la nature, du calme, de la contemplation et des activités sportives de pleine nature.

Le village situé à flanc d'un éperon rocheux offre un paysage grandiose à la fois sur le lac de Serre-Ponçon et sur les sommets environnants. De nombreux sentiers de randonnée et de VTT échelonnés de l'altitude 750 à 2500 m sont scrupuleusement balisés pour tous niveaux de marcheurs. Véritable balcon sur la vallée de l'Ubaye, le site de vol libre du village est l'un des plus prestigieux d'Europe.

L'hébergement :

Dans les Alpes de Haute Provence à côté du lac de Serre Ponçon, le **Camping Centre de Loisirs du Lautaret** vous propose des séjours en pension complète avec possibilité d'activités. Camping Centre de Loisirs pour accueil de mineurs encadrés.

Hébergement en bungalows toilés de 5 à 8 places avec 2 chambres séparées, équipés de literie, rangement, coin détente, électricité ...

Piscine, trampoline, aire de jeux, volley, tables de ping-pong, balançoires, city stade, mur d'escalade...



Centre de Loisirs du Lautaret



Le camping
Centre de Loisirs
du Lautaret



Le transport :

Le transport s'effectuera en minibus accompagné par les animateurs au départ de **l'accueil jeunes de La Gare**, environ 2h30 de trajet jusqu'au centre de vacances. Sur place, nous avons programmé quelques déplacements qui se feront aussi en minibus. Lors des déplacements en minibus ou en bus, le port du masque **sera obligatoire.** Lors des trajets dépassant 1h15 de route, nous ferons une pause.

Les repas :

Tous nos repas seront préparés par le centre.

Tout régime alimentaire particulier doit nous être communiqué avant le séjour dans la fiche sanitaire.

Il est demandé à chaque participant de se munir d'un panier repas pour le 27 juillet au matin (attention aux denrées rapidement périssables).

Les activités de la vie quotidienne :

L'ensemble du groupe (équipe d'animation comprise) sera impliqué dans la plupart des tâches matérielles touchant à la vie de groupe (nettoyage, rangement des tables...).

Le rythme de vie :

Lors de nos séjours, nous favorisons le **réveil individualisé**. Il s'agit de permettre aux enfants de se réveiller sans horaire fixe et décidé par les adultes.

Les **besoins de sommeil** de chacun sont différents et l'organisation du lever vise à les respecter. Ainsi, les jeunes réveillés en premier peuvent quitter leurs chambres pour rejoindre une salle d'activité, en attendant le début du petit déjeuner. Cette organisation particulière associe tous les adultes d'un séjour : animateurs, directeurs, personnels de service et cuisinier travaillent de concert avec le même souci de respecter le rythme des jeunes.

| Horaires | Vie quotidienne et activité(s) |
|-----------|--|
| 7h30-9h00 | Lever et petit déjeuner échelonnés / rangement / préparation pour l'activité |
| 9h30-12h | Activité, visite culturelle ou sortie |
| 12h-13h30 | Repas / temps calme |
| 13h30-17h | Activité, visite culturelle ou sortie |
| 17h-17h30 | Goûter |
| 17h30-19h | Douche / téléphone / temps libre |
| 19h-20h30 | Repas / rangement / toilette |
| 20h30 | Veillée / jeux / couchers échelonnés |
| 23h | Heure maximum de coucher |

Le programme :

Voici la liste des activités susceptibles d'être effectuées :

- Rafting
- trottinette électrique
- baignade au lac
- visite du village ...

Le programme ci-dessus est sous réserve de confirmation pour certaines activités et peut-être évolutif selon le rythme de vie du séjour ainsi que de la météo.

Organisation de la vie quotidienne

Les règles de vie permettent de garantir le bon déroulement du séjour dans le respect de chacun. Elles seront choisies et débattues avec les jeunes, sauf les règles non négociables qui suivent :

La mixité : Conformément à la législation, la mixité dans les chambres sera interdite.

L'alcool : Conformément à la loi Bachelot de Mars 2009, la vente de boissons alcoolisées aux jeunes de moins de 18 ans est interdite. La consommation est donc, de fait, interdite pendant ce séjour.

Les drogues : Selon la loi du 31 décembre 1970 la consommation et la détention de drogue sont strictement interdites. Il n'y aura donc aucune tolérance de la part de l'équipe d'animation.

Le tabac : De par la loi, il est interdit de fumer au sein des locaux accueillant des mineurs,

lors de séjours de vacances.

Il sera donc formellement interdit de fumer dans les locaux publics, lors des activités mises en place, dans les transports en commun et dans toutes autres situations précisées par l'équipe d'encadrement.

La consommation de cigarettes sera tolérée uniquement lors des temps libres, accompagné d'un adulte, sur un périmètre défini en amont et en dehors de la présence d'autres mineurs non fumeurs.

De plus, l'équipe d'animation demande aux parents de déclarer son enfant en tant que fumeur ou non, sur le « contrat d'engagement mutuel » situé à la fin de ce document. Seuls les ados déclarés comme fumeurs seront autorisés à le faire.

Les sorties sans encadrement : Elles seront autorisées uniquement dans les conditions précisées par l'encadrement et dans le respect de certaines conditions (lieu, horaires, sécurité).

Les sanctions : Lors du séjour, si un jeune fait preuve d'un comportement inadapté l'équipe d'animation mettra en place une réponse adaptée.

Le directeur du séjour se réserve le droit de rapatrier l'un des participants s'il met en péril le bon fonctionnement du séjour. Le rapatriement se fera dans ce cas aux frais des parents.

Les soins : L'automédication est interdite. En cas d'allergie(s), maladie(s), PAI,... il est impératif de prendre contact avec l'assistante sanitaire, avant le séjour et de convenir d'un rendez-vous avec celle-ci.

Par la suite, tout médicament accompagné de son ordonnance doit être remis à l'assistante sanitaire le jour du départ.

Les bagages : Les bagages autorisés sont : un grand sac souple ou une valise par personne, et un petit sac à dos.

L'argent de poche : Nous conseillons de donner maximum 40€ d'argent de poche pour chaque enfant, bien que le montant reste libre. Le jeune est entièrement responsable de son argent.

Les objets précieux : Nous vous rappelons que l'équipe d'encadrement et notre association déconseillent fortement d'amener lors de ce séjour : Mp3 ou autres lecteurs, consoles vidéo ou tout autre appareil multimédia. A ce titre, les structures et leurs assurances ne couvriront pas les éventuelles pertes, vols ou casses de ce genre d'appareil.

Le téléphone : Les jeunes auront la possibilité de joindre leurs parents à partir de leur téléphone portable, lors des moments prévus à cet effet.

L'utilisation du téléphone portable ne doit pas être abusive et ne doit pas gêner le bon déroulement du séjour. De ce fait les téléphones portables ne seront donc pas autorisés pendant les repas, les activités, les temps d'animation (veillées, grands jeux, etc.) et d'autres moments qui seront prévus avec les jeunes.

TROUSSEAU

| | Conseillé | Dans la valise |
|--|-----------|----------------|
| DESSOUS | 7 | |
| TEE-SHIRT | 6 | |
| PAIRES DE CHAUSSETES | 6 | |
| SHORT / BERMUDA | 5 | |
| PANTALON | 4 | |
| GILET | 2 | |
| PULL-OVER | 2 | |
| MAILLOT DE BAIN * | 1 | |
| SERVIETTE DE PLAGE | 1 | |
| COUPE VENT AVEC CAPUCHE ou VESTE/k-WAY | 1 | |
| CHAPEAU / CASQUETTE/ BOB | 1 | |
| CHAUSSURES LEGERES (EX : TENNIS) | 1 | |
| SERVIETTE DE TOILETTE | 1 | |
| GANT DE TOILETTE | 1 | |
| NECESSAIRE DE TOILETTE (brosse à cheveux ; savon, dentifrice...) | 1 | |
| LUNETTE DE SOLEIL | 1 | |
| CREME SOLAIRE | 1 | |
| STICK A LEVRE | 1 | |
| CLAQUETTE / TONG | 1 | |
| GOURDE | 1 | |
| CHAUSSURES AQUATIQUES OU VIEILLE TENNIS | 1 | |
| GEL HYDROALCOOLIQUE | 1 | |
| MASQUES | 3 | |
| PAQUET DE MOUCHOIRS | 1 | |
| DUVET CHAUD | 1 | |
| OREILLER OU COUSSIN | 1 | |
| LAMPE DE POCHE | 1 | |
| SAC à DOS | 1 | |

NB : Aucune lessive ne sera faite durant le séjour, les parents doivent donc prévoir le nécessaire pour toute la semaine.

- **RÉGLEMENT DE LA PISCINE SUR LA STRUCTURE :**

Port du maillot de bain sur la piscine (bassin et plage). Type de maillot de bain autorisés :

Les maillots de bain femme : maillot de bain 1 ou 2 pièces, bikini, shorty de bain ou jupette.

Les maillots de bain homme : shorty, boxer ou slip de bain.

Type de maillot de bain non autorisés (interdit) : Boardshort, Bermuda, Caleçon, String, Monokini et Burkini

Rappel des conditions générales

1 - Inscription

Votre inscription est validée dès réception :

- du dossier d'inscription complet
- de la fiche sanitaire remplie et signée
- du règlement du séjour complet et de l'autorisation signée

Pour participer au séjour organisé par l'association A.V.E.C, votre enfant doit être adhérent de l'association et à jour de sa cotisation.

2 - Tarifs

| Quotient familial | Tarif du séjour |
|-------------------|-----------------|
| De ≤ 400 | 300 € |
| De 401 à 796 | 340 € |
| De 797 à 1196 | 380 € |
| 1197 et + | 420 € |
| Commune hors CEJ | 550 € |

(+ 6€ si non-adhérent à l'association) + inscription à l'accueil jeunes selon quotient familial (entre 10 et 35€).

Le paiement peut s'effectuer en 3 fois (ou plus en nous contactant) mais obligatoirement un premier encaissement à l'inscription. Nous acceptons la « carte temps libre CAF », les chèques vacances et les bons VACAF.

Quelque soit les modalités choisies l'intégralité du paiement doit être présent au moment de l'inscription. Tout dossier doit être intégralement retourné **à la date du MERCREDI 15 JUILLET 2020**. Tout retard ou défaut de paiement entraînera la facturation des frais de relance ou de poursuite.

3 - Les prestations

Le tarif comprend la pension complète, l'encadrement, les animations proposées et les frais de déplacement. Le prix du séjour est forfaitaire, aucun remboursement d'éventuelles activités non consommées n'est possible.

4 - Conditions d'annulation

Pour tout désistement de votre part, quelle qu'en soit le motif outre l'adhésion, il sera retenu pour chaque inscrit :

- 5% du montant total du séjour si l'annulation est signifiée par lettre recommandée plus de 30 jours avant le départ.
- 25% du montant total du séjour si l'annulation est signifiée par lettre recommandée de 15 à 30 jours avant le départ.
- 100% du montant total du séjour si l'annulation est signifiée par lettre

recommandée de moins de 15 jours avant le départ.
Rappel : toute annulation, désistement ou séjour écourté doit faire l'objet d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

5 - Assurance

Notre association, son encadrement, ses membres et participants sont couverts par la MAIF.

Néanmoins, l'association ne peut être tenue responsable et n'assure pas le remboursement des effets perdus (vêtements, argent de poche, portable...). L'obligation des assurances en cas de vol exige qu'une infraction soit constatée. Les petits vols pouvant se produire sur le centre ne rentrent pas dans ce cadre.

6 - Le droit à l'image

Dans le cadre de ce séjour, la signature de l'autorisation de captation et de diffusion, relative au droit à l'image de votre enfant, est obligatoire. Merci de rayer la mention inutile ne correspondant pas à votre choix dans le dossier d'inscription.

7 - Accueil de mineurs handicapés

Notre association ouvre ses séjours à l'accueil de jeunes handicapés. Afin de réussir l'insertion de ces derniers, cet accueil est préparé et limité. La demande écrite sera effectuée par un établissement qui aura établi que le handicap est compatible avec le séjour choisi. En complément de l'inscription, une convention sera établie avec l'organisme plaçant.

8 - Le renvoi

En cas d'inadaptation au centre, votre adolescent peut être renvoyé chez vous. Vous serez prévenu personnellement et tous **frais de rapatriement**, y compris ceux de l'accompagnateur seront alors **à votre charge**. Aucun remboursement ne sera effectué.

9 - Départ et retour

Au départ et au retour, la présence d'un adulte accompagnant le mineur au lieu de rendez-vous est obligatoire.

Les horaires de départs seront donnés le jour de la réunion d'information auprès des parents et des jeunes lors de la réunion d'information le mercredi 8 juillet.

Pour nous joindre en cas **d'urgence** : 06 11 37 99 84

10 - Soins médicaux

Durant le séjour, notre organisme fait l'avance des frais médicaux suivants : visite chez le médecin et frais pour les médicaments.

En fin de séjour, les feuilles de maladie seront retournées contre remboursement au responsable de l'enfant. En cas de maladie, visite du médecin ou accident, vous serez prévenus par le directeur du séjour dans les plus brefs délais.

Nos séjours sont organisés par une équipe de professionnels diplômés. Vos remarques, critiques, réclamations et votre satisfaction sont importantes. Elles seront pour nous, de précieux éléments pour améliorer encore nos actions en faveur des loisirs et des vacances de la jeunesse.

Pièces à fournir pour l'inscription au séjour :

- la fiche d'inscription signée
- le règlement du séjour (voir détail dans le tableau quotient familial)
- le dossier d'inscription de l'Accueil Jeunes
- le règlement de l'inscription à l'accueil jeunes et de l'adhésion à l'association
- une photo d'identité
- un certificat médical pour la pratique des activités sportives
- la photocopie de l'attestation de sécurité sociale
- une photocopie des vaccins à jour
- un justificatif de domicile
- un test d'aisance aquatique
- le justificatif de quotient familial (si allocataire CAF ou MSA)
- signature des protocoles mis en place lors du séjour

Remise des dossiers selon les protocoles,
merci de prendre rendez-vous au 06 11 37 99 84

**La réunion d'information avec les jeunes et leurs parents aura lieu le mercredi 8 juillet
de 18h00 à 19h00 à la Mairie des BEAUMETTES**